

ARRETE DU MAIRE NUMERO 2026-353

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS concernant des travaux d'éclairage public : allée des Tamaris, rue Bir Hakeim, avenue Roger Salengro, avenue Gabriel Péri, impasse Léon Bourgeois, rue de la Muire, rue de Lorraine, rue des Anémones, rue Diderot, rue Etienne Dolet, Grande rue, rue Jean Gutenberg, rue Jean Jaurès, rue Louis Werkeyn à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 5 octobre 2026 jusqu' au 18 décembre 2026, l'entreprise SPIE CITYNETWORKS réalisera des travaux d'éclairage public : allée des Tamaris, rue Bir Hakeim, avenue Roger Salengro, avenue Gabriel Péri, impasse Léon Bourgeois, rue de la Muire, rue de Lorraine, rue des Anémones, rue Diderot, rue Etienne Dolet, Grande rue, rue Jean Gutenberg, rue Jean Jaurès, rue Louis Werkeyn à Tinquieux. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise SPIE CITYNETWORKS sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
L'entreprise SPIE CITYNETWORKS.

Fait à Tinquieux le 2 octobre 2026.

Le Maire,

